

# Mairie de BANEUIL

Dordogne

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 28 Octobre 2021

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie, le jeudi 28 Octobre 2021 à 17 h 00, en séance ordinaire, selon convocation en date du 18 Octobre 2021, sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

#### **PRESENTS :**

MMES, GRELETTY Claudette, PLÉ Béatrice, GAGNOU Danièle, DOAT Jessica

MM DEGUILHEM Thierry, DURAND Xavier, NEVEU Philippe, , RIGAUD Jean,

ABSENTS : MM. COMBAREL Jean-Louis, AZZOPARDI Norbert

**Secrétaire de séance** : Mme PLÉ Béatrice

## ORDRE DU JOUR

#### **DÉLIBÉRATIONS**

- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLUI ;
- Dématérialisation des ADS
- Achat bras épareuse

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation Noël (décorations, colis personnes âgées, distribution cadeaux des enfants )
- Repas de fin d'année
- Point sur les travaux en cours et à venir (biens VIROLE)
- Bilan Octobre Rose
- Point Financier

Approbation du compte rendu du 30 Août 2021 par le Conseil Municipal.

## **1- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLUI**

Monsieur le Maire présente la dernière version du PADD de juin 2021, qui a été présentée en Conférence Intercommunale des Maires.

Suite à cette présentation du PADD, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de procéder à un débat qui ne sera pas soumis à un vote.

Le Conseil Municipal délibérant prend acte de la tenue du débat et n'apporte aucune observation.

## **2- Dématérialisation des ADS**

Vu l'article L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration qui institue la possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) ;

Vu l'article L423-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme et précisant que "les évolutions réglementaires nécessaires afin, d'une part, d'articuler le contenu du code de l'urbanisme avec les dispositions du code des relations entre le public et l'administration en matière de saisine par voie électronique et, d'autre part, de sécuriser les échanges électroniques entre les entités impliquées dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme" ;

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le service instructeur de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord instruit les autorisations droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel Cart@ds, mis aussi à disposition de la commune.

Un télé service dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel.

L'adresse de connexion est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>. Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) mis à disposition par le département de la Dordogne.

Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet : la saisine par voie électronique relative au autorisations droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

## **3- Achat bras épareuse**

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, les membres du Conseil Municipal ont proposé l'achat d'une épareuse plus adaptée aux talus et banquettes.

La municipalité a consulté l'entreprise VITAGRI à Saint-Capraise de Lalinde.

Le devis pour une épareuse d'1.05 m de la marque FERRI pour un montant de 9 800 € HT et une reprise de l'ancienne pour un montant de 3 900 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'achat de l'épareuse et donne pouvoir au Maire afin de signer le devis.

## **DIVERS**

### **-Organisation Noël ( décorations, colis personnes âgées, distribution cadeaux des enfants)**

Mme PLÉ Béatrice prend la parole pour l'organisation de Noël. Elle précise que les coffrets pour les aînés de la Commune seront pris à Roxanne & Cyrano à Saint Capraise de Lalinde. Mme GRELLETY Claudette a en charge la commande des pères noel en chocolat pour le repas de Noël à la cantine, auprès d'Intermarché de Lalinde. La distribution des cadeaux de Noël réservés par les parents à JOUE CLUB seront distribués le 20 décembre par le Père Noël. Les illuminations vont être installées dans le parc aux alentours du 11 novembre 2021. L'inauguration sera à prévoir vers le 7 ou 8 décembre 2021 par vin chaud et pains d'épices habituel. Une proposition repas de fin d'années agents/élus avec conjoints sera organisé, reste à déterminer le restaurant.

### **-Octobre rose**

La marche organisée via la Commune et les Marcheurs ainsi que la vente de crêpes et concours de pétanque a rapporté un bénéfice de 926 € pour le Comité Féminin, association qui a en charge Octobre Rose. Le chèque a été remis à la Présidente en début de semaine par les élus.

### **-Point financier**

M.DURAND présente au Conseil Municipal un document répertoriant les dépenses et recettes effectuées au cours de l'année. La Trésorerie de la Commune se porte bien.

### **- Travaux**

Le fauchage des chemins communaux a été effectué par les agents municipaux avec l'aide de M.AZZOPARDI.

Les déchets des biens de M.VIROLE ont été brûlés et le pompage des huiles usagées stockées dans les bâtiments ont eu lieu.

L'enrobé fait.

Il faudra prochainement installer les pancartes des plantes dans le parc et réviser les jeux des enfants.

Pour la réhabilitation du séchoir, dès que la Commune reçoit l'accord du permis de construire, le panneau d'ouverture de chantier sera affiché. Plusieurs devis ont été établis auprès d'artisans locaux, le Conseil Municipal se réunira lors d'une commission afin de détailler les devis et sélectionner les artisans.

La secrétaire,

Mme PLÉ Béatrice